

# Article R4544-7 du Code du travail - Travaux sous tension sur les installations électriques

Date de mise à jour : 13 Juillet 2023

## Notre analyse

Pour réaliser des travaux sous tension, il est indispensable d'obtenir un ordre écrit du chef de l'établissement, justifiant la nécessité de travailler sous tension. Cet impératif est également indispensable lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise extérieure.

## Article R4544-7 du Code du travail - Travaux sous tension sur les installations électriques

Les travaux sous tension, y compris lorsqu'ils sont confiés à une entreprise extérieure, ne peuvent être entrepris que sur un ordre écrit du chef de l'établissement dans lequel ils sont effectués, justifiant la nécessité de travailler sous tension.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



Gérer les matériaux et les matériels utilisés par l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Habilitation électrique : n'intervenez jamais sans être habilité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Electriciens : travailler en sécurité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)